

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ELLIPSIS MASTER TOP ECI FUND

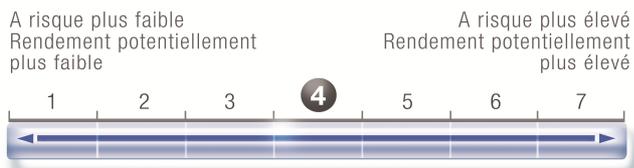
Part PCHF - Code ISIN FR0012581924

Ellipsis Asset Management – Groupe EXANE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Master Top ECI Fund a pour objectif de répliquer la performance de l'indice Top ECI 25 quelle que soit son évolution. Le FCP aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et celle de l'indice à un niveau inférieur à 1%.
- L'indice Top ECI 25 représente les obligations convertibles européennes émises par des Blue Chips, non libellées en USD, dont le marché principal de l'action sous-jacente est situé dans l'un des pays de l'Espace Economique Européen plus la Suisse et dont la liquidité est satisfaisante. L'algorithme de sélection des constituants au sein de l'univers de convertibles éligibles a pour objectif de ne retenir que les 25 obligations convertibles les plus sensibles aux quatre paramètres de marché que sont le spread, les taux, la volatilité et le sous-jacent action. L'indice Top ECI 25 est pondéré par les capitalisations et est calculé coupons réinvestis. Il est disponible sur le site www.exane-eci.com.
- La stratégie d'investissement consiste à répliquer physiquement la composition de l'indice en investissant dans chaque constituant à concurrence de sa pondération dans l'indice. Parmi les règles de construction de l'indice, la limitation de l'échantillon à une obligation convertible d'un même sous-jacent ou d'un même émetteur, ainsi que la limitation du poids des émetteurs à 10% permettent d'assurer une bonne dispersion des risques. Néanmoins, le poids d'un constituant pouvant dépasser 10% de la capitalisation de l'indice en dehors des dates de rebalancement de l'indice (qui sauf exception sont trimestrielles), l'OPCVM pourra être amené à utiliser les ratios dérogatoires énoncés à l'article R214-22 du Code Monétaire et Financier pour répliquer la composition de son indice de référence.
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de reconstitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion, le FCP n'ayant cependant pas vocation à avoir une exposition globale supérieure à 100% de l'actif net. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue de couvrir le portefeuille. Le FCP peut enfin avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres afin d'optimiser ses revenus.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 11h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 jour ouvré.
- **Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.**

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



La catégorie 4 s'explique par le fait que le FCP est investi sur des obligations convertibles dont le profil de risque est hybride bénéficiant à la fois d'un plancher obligataire et d'une sensibilité à l'action sous-jacente.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où

il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas " sans risque ".

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

Risque de contrepartie : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

Risque opérationnel : risque résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'événements extérieurs.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	2% maximum
Frais de sortie :	Néant

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Le pourcentage indiqué se fonde sur le dernier exercice clos fin décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

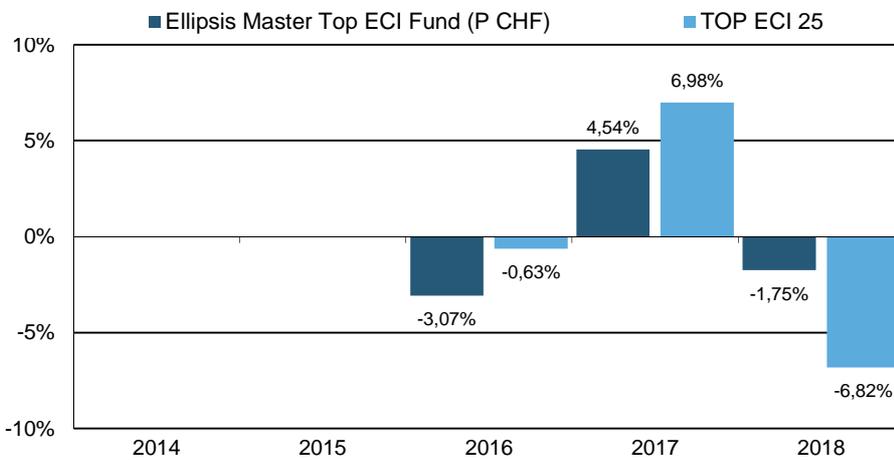
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC et des commissions de mouvement.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	1,49% de l'actif net*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance :	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ellipsis-am.com ou sur demande à l'adresse client_service@ellipsis-am.com.

PERFORMANCES PASSES



La classe de parts PCHF a été créée le 20 novembre 2015.

La devise de valorisation est le franc suisse (CHF).

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie non acquis au fonds.

Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 6 rue Ménars, 75002 Paris, par mail client_service@ellipsis-am.com ou sur le site internet www.ellipsis-am.com. La valeur liquidative est publiée sur le site www.ellipsis-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet www.ellipsis-am.com et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2019.